

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2021-823 du 24/12/2021 fixant le taux horaire de l'allocation d'aide publique pour privation partielle d'emploi et les plafonds mensuels de ressources pour en bénéficier

(Journal de Monaco du 31 décembre 2021).

(Abrogé à compter du 1er janvier 2022 par l'arrêté ministériel n° 2022-104 du 25 février 2022).